



Travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière

Lot n° 1 Canalisations et aménagement de voirie

Opération n°P200I01

Avenant n°2 au marché F21049

Mai 2022

ENTRE

La **Communauté d'agglomération Grand Chambéry**,

dont le siège social est situé 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,

représentée par M. Daniel ROCHAIX, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales,

d'une part,

ET

Le **groupement d'entreprises SESA Agence PRB/SPIE BATIGNOLLES
BLONDET/PIANTONI/DELTA TP SERVICES / EIFFAGE GENIE CIVIL**,

titulaire du marché n° F21049,

dont le mandataire est l'entreprise SESA Agence PRB

située 12 rue Eugène Ravanat – 38320 EYBENS,

représentée par M. Fabien CHATELAT, directeur général,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 28/07/2021 au mandataire SESA Agence PRB a pour objet les travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrières – Lot 1 – Canalisations et aménagements de voirie.

Le marché est décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

Tranche	Montant (€HT)	Montant TVA	Montant (€TTC)
Tranche ferme (TF) – Pose de conduites de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le chef-lieu des Déserts et le réservoir de Plainpalais et aménagement de voirie	1 585 857.41 €HT	317 171.48 €	1 903 028.89 €TTC
Tranche optionnelle 1 (TO1) – Pose d'une conduite de refoulement et ouvrages associés sur la commune de St Jean d'Arvey	269 999.08 €HT	53 999.82 €	323 998.90 €TTC
Tranche optionnelle 2 (TO2) – Pose de conduites d'adduction et de distribution, et ouvrages associés entre les réservoirs de Plainpalais et la Magne	960 262.54 €HT	192 052.51 €	1 152 315.05 €TTC

A ce jour, la tranche ferme et les tranches optionnelles ont été affermies par ordres de service (respectivement OS n°1 du 28/07/21, et OS n°3 du 06/10/21 et OS n°9 du 11/03/22).

Les délais d'exécution sont les suivants :

Tranche	Délai proposé par le candidat
Tranche ferme (TF) – Pose de conduites de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le chef-lieu des Déserts et le réservoir de Plainpalais et aménagement de voirie	15 semaines
Tranche optionnelle 1 (TO1) – Pose d'une conduite de refoulement et ouvrages associés sur la commune de St Jean d'Arvey	8.5 semaines
Tranche optionnelle 2 (TO2) – Pose de conduites d'adduction et de distribution, et ouvrages associés entre les réservoirs de Plainpalais et la Magne	16 semaines

ARTICLE 2. OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de **travaux supplémentaires** sur la tranche ferme, relatifs à la **mise en place d'une conduite d'adduction dédiée à la ressource des Carres, depuis la chambre du chemin des sources de la Laysse et jusqu'au futur réservoir de Plainpalais.**

Contexte

Le nouveau réservoir de Plainpalais est construit sur le site du réservoir existant sur la commune de Les Déserts, au niveau du col de Plainpalais. Le nouveau réservoir sera alimenté via trois ressources distinctes :

- Adduction depuis les sources des Carres/Rosses/Noyer,
- Refoulement - distribution depuis les Combes,
- Refoulement en secours, depuis St Jean d'Arvey.

Or, les ressources Carres/Rosses/Noyers ne sont aujourd'hui pas exploitées à la hauteur de leur DUP, du fait de la conception des ouvrages existants :

- Altitude des captages (altitudes relatives inter-captages et au regard du réservoir existant),
- Aménagements des captages,
- Aménagements des chambres communes de brise charge,
- Caractéristiques et état des conduites d'adduction et organes de manœuvre associés.

La volonté de Grand Chambéry, dans le cadre du P.C.A.E.T, est de réduire les consommations énergétiques incite à privilégier les ressources gravitaires dans le respect des contraintes environnementales et de restreindre le recours aux pompages aux cas de secours (problématique de qualité et/ou de quantité d'eau).

Les études de modélisation, confiées à SAFEGE en Février 2022, ont permis de **revoir le mode d'adduction principal du réservoir de Plainpalais** pour **garantir son fonctionnement** dans les conditions idéales en gravitaire, recourant aux autres pompages qu'en cas de nécessité.

Ainsi, les deux adductions « Rosses - Noyer » et « Les Carres » doivent être séparées pour utiliser au mieux les ressources et prélever au milieu la juste nécessité. Les travaux nécessaires sont les suivants :

- Bypasser la chambre brise pression des Rosses, pour que le réservoir soit sous la charge des Noyers. Le captage des Rosses est donc abandonné ou il sera intégré au système via un mode secours à décrire. L'abandon des Rosses au profit des Noyers est nul en termes d'impact environnemental,
- Renforcer la conduite depuis Les Noyers jusqu'au réservoir pour optimiser les débits en limitant les pertes de charge en tenant en compte de la portion déjà posé sur la D913,
- **Modifier le fonctionnement hydraulique entre la conduite des Noyers et celle des Carres, pour supprimer le phénomène de retour d'eau. Il a été retenu une séparation totale des ressources.**

De plus, **le projet revoit en partie le tracé de la conduite d'adduction pour privilégier le passage en domaine public.**

Opportunité

Le présent avenant n°2 correspond ainsi uniquement aux travaux de mise en place d'une **conduite d'adduction dédiée aux Carres en Fonte DN100** en domaine public sur une partie de son linéaire, depuis la chambre du Chemin des sources de la Laysse jusqu'au futur réservoir de Plainpalais.

Les travaux de la tranche ferme du marché étant en cours de réalisation, cette conduite sera mise en place en surlargeur de la tranchée prévue au marché, pour mutualiser les moyens. Le groupement dispose de tous les corps d'état sur site pour réaliser ces travaux supplémentaires.

ARTICLE 3. PRIX DU MARCHÉ

Le montant du marché est donc modifié ainsi :

	Montant (€HT)
Tranche ferme (TF) – Pose de conduites de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le chef-lieu des Déserts et le réservoir de Plainpalais et aménagement de voirie	1 585 857.41 €HT
Tranche optionnelle 1 (TO1) – Pose d'une conduite de refoulement et ouvrages associés sur la commune de St Jean d'Arvey	269 999.08 €HT
Tranche optionnelle 2 (TO2) – Pose de conduites d'adduction et de distribution, et ouvrages associés entre les réservoirs de Plainpalais et la Magne	960 262.54 €HT
Montant du marché initial affermi (TF + TO1+ TO2)	2 816 119.03 € HT
Montant de l'avenant n° 2	116 765.77 € HT
Nouveau montant de la tranche ferme modifiée (TF+ Avenant n°2) <i>Pourcentage d'augmentation de la tranche ferme</i>	1 702 623.18 €HT +7.36%
Nouveau montant du marché affermi (TF+ TO1 + TO2 + Avenant n°2) <i>Pourcentage d'augmentation du marché affermi</i>	2 932 884.80 €HT + 4.15 %

ARTICLE 4. DELAIS D'EXECUTION

Le délai de la tranche ferme est prolongé de 4 semaines.

ARTICLE 5. AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le 16 Mai 2022

Pour le titulaire du marché

SESA – Agence PRB, le Directeur d'Agence

M. Fabien CHATELAT

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales

M. Daniel ROCHAIX